



### Pérennisation des centres anciens : mise en place d'un concept d'analyse d'immeuble

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle LAT en mai 2014, il ne fait aucun doute que nos efforts, en termes d'urbanisation, devront se porter sur la densification de l'espace bâti ainsi que sur la réhabilitation de nos centres anciens.

Afin d'aider les collectivités publiques à stimuler les propriétaires privés, plus spécifiquement dans le cadre de la réhabilitation des centres anciens, le « **réseau vieille ville** » propose un nouvel outil susceptible de répondre à de nombreuses questions et de mettre en lumière une solution durable répondant aux besoins du moment tout en veillant à maintenir les caractéristiques du bâti.

Questions posées :

- Quel est le potentiel économique de l'immeuble sur le marché ?
- Quels travaux sont indispensables ou judicieux ?
- Quels changements d'affectation sont envisageables ?
- Combien coûtent les mesures à prendre, quels rendements escompter ?

Ainsi, l'analyse d'immeuble se profile comme une aide précieuse à la décision dans tout projet de transformation ou de rénovation en mettant en adéquation des bâtiments anciens avec les attentes actuelles.

L'exemple de ce qui se fait du côté du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures nous démontre que ce concept mérite d'être intégré dans une stratégie cantonale de l'aménagement du territoire.

**Dès lors, nous demandons au Gouvernement de mettre en place un concept d'analyse d'immeuble sur territoire jurassien.**

Delémont, le 26 avril 2017

Au nom du groupe PDC-JDC :

Anne Roy-Fridez